



Règlement des Tests de Comportement et d'Aptitudes Shetland AFPS-GEPS. Juin 2014

Article 1. Objectifs

Ces tests ont pour but de valoriser les poneys de race Shetland en mettant en avant leurs aptitudes physiques et comportementales afin de montrer leurs capacités en tant que poneys de loisir.

En main, montés, en longues rênes, bâtés ou attelés, les poneys sont présentés devant divers obstacles ou exercices qui doivent mettre en avant leurs qualités pour une utilisation de loisir ou sportive.

Les organisateurs précisent dans le programme les catégories ouvertes et se doivent d'ajuster parcours et obstacles en conséquences.

Les éléments clés recherchés sont: disponibilité, sérénité, coopération, confiance, respect et fiabilité.

Il ne s'agit d'épreuves de compétition, mais de l'obtention d'un label de qualité.

Plusieurs niveaux de qualifications sont délivrés par le jury au terme des épreuves, à partir d'un barème sur 60 points.

- Label Or de 55 à 60 points sur 60
- Label Argent de 48 à 54 points sur 60
- Label Bronze de 40 à 47 points sur 60
- Encouragements pour moins de 39 points sur 60

La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS sur une carte officielle au nom du poney.

Ces tests mettent en avant les qualités des poneys de race Shetland, mais aussi les éleveurs qui les font naître et les personnes qui travaillent ces poneys. Ils sont également un moyen pour des acheteurs d'acquérir de poneys testés sur leurs aptitudes.

Ils sont un élément important de valorisation et de sélection mis en place par l'AFPS-GEPS dans l'optique de la promotion de la qualité du poney de race Shetland.

Article 2. Conditions d'inscription des poneys

Les tests de Comportement et d'Aptitudes Shetland sont ouverts à tous les poneys de race Shetland inscrits au Stud Book de la race et identifiés au SIRE, c'est à dire munis d'un document d'identification établi et enregistré par le SIRE (ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (durée de 2 mois) établie par un identificateur habilité).

Les poneys doivent être à jour de vaccination contre la grippe équine, sous peine de se voir refuser l'accès au départ.

Les poneys présentés doivent être en bon état de santé sous peine d'être interdits de se présenter.

Les juges peuvent également interdire ou retirer en cours de test tout poney présentant une boiterie, ou un comportement dangereux pour ses congénères ou les personnes présentes, sur l'ensemble du concours.

Un poney ne peut être présenté qu'une seule fois dans une même catégorie de tests sur un même concours. Il peut cependant être présenté à plusieurs catégories de tests et ce même par des présentateurs différents.

Article 3. Conditions d'inscriptions des présentateurs et engagements

Les tests sont ouverts à toute personne en mesure de présenter une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Pour les mineurs, le représentant légal doit signer l'autorisation parentale mise en annexe I du règlement, sous peine d'interdiction de prendre le départ.

Les engagements se font par écrit sur les formulaires de l'organisateur avec le règlement du montant d'inscription joint. Ils doivent parvenir aux organisateurs au moins 10 jours avant le jour des tests. Selon le nombre d'engagés, les inscriptions sur le terrain pourront être possibles.

Article 4. Matériel

A. Tenue des Présentateurs.

Pour toutes les épreuves une tenue correcte et adaptée est exigée. Toute tenue inadaptée pouvant rendre la présentation aux tests dangereuse induit l'exclusion du présentateur (ex: chaussures ouvertes, bijoux, vêtements amples etc.)

Pour les épreuves montées et attelées le port d'un casque homologué est obligatoire.

Pour les mineurs le port d'un casque homologué est obligatoire pour toutes les épreuves, même en main.

Pour les épreuves montées et attelées, un protège dos ou une plaque dorsale sont fortement recommandés. Des chaussons adaptés aux étriers sont obligatoires : boots, chaps, bottes. Les éperons sont interdits, la cravache est tolérée mais son utilisation est corrélée par une diminution des notes pouvant aller de 1 à 2 points.

En main, le port des gants est vivement recommandé. La cravache ou un stick de dressage ou d'épaule sont autorisés mais en fonction de leur utilisation les notes sont minorées.

Toute violence ou brutalité envers les poneys induit immédiatement l'exclusion du concurrent par le jury.

B. Harnachement.

1. En main

Les poneys sont présentés en licol ou en filet ajustés sauf les entiers qui sont obligatoirement présentés en filet avec mors dès l'âge de 3 ans.

2. Montés

Tout type d'embouchures et énasures sont autorisés, mais le jury tient compte de leurs spécificités lors de l'attribution des notes. Tout harnachement ajusté est autorisé, mais il doit être en bon état pour assurer la sécurité du cavalier et du poney. Aucun enrênement n'est autorisé.

3. Longues rênes

Tout harnachement ajusté en bon état, sans enrênement est autorisé.

4. Attelés

Harnachements et embouchures doivent être adaptés, la voiture doit être en bon état, adaptée au poney et à une utilisation en terrain varié.

5. Bâtés

Présentation en licol ou en filet ajustés sauf pour les entiers de 3 ans et plus qui sont obligatoirement présentés en filet avec un mors. Le bât doit être adapté au poney par sa forme et sa taille. La charge est répartie de façon correcte et de façon symétrique. Le bât est fourni par le présentateur.

Article 5. Les différentes catégories de tests

Des tests en main, montés, en longues rênes, attelés ou bâtés sont ouverts. Pour chaque catégorie, il existe des critères d'âges pour les poneys et les présentateurs.

A. Tests en main.

1. Présentateur majeur et mineur de 12 ans et plus (autorisation parentale)

Deux catégories s'offrent aux poneys présentés :

- poneys de 1 à 3 ans = **catégorie Junior**
- poneys de 4 ans et plus = **catégorie Senior**

2. Présentateur mineur moins de 12 ans (autorisation parentale)

Cette épreuve est interdite à tout entier.

- poneys de 1 à 3 ans = **catégorie Junior**
- poneys de 4 ans et plus = **catégorie Senior**

B. Tests montés.

Ouverts aux poneys de 3 ans et plus et montés par des cavaliers autonomes, à l'aise aux 3 allures et maîtres de leur monture. Toute dysharmonie entre la taille du cavalier et sa monture, sera sanctionnée par une interdiction de prendre le départ par décision des juges.

C. Tests aux longues rênes.

Tests ouverts aux poneys de 2 ans et plus avec un meneur autonome et maître de son poney.

D. Tests attelés.

Tests ouverts à tout poney de 3 ans et plus avec un meneur autonome et maître de son poney.

E. Tests bâtés.

Tests ouverts aux poneys de 3 ans et plus avec un meneur autonome et maître de son poney.

Pour les mineurs :

Pour les épreuves ouvertes aux mineurs: un adulte responsable de l'enfant doit accompagner le tour pour tous les enfants de moins de 12 ans. Pour les enfants de 5 à 12 ans l'adulte responsable reste à une distance rapprochée et peut intervenir oralement pour conseiller l'enfant sans point de pénalité.

Les juges se réservent le droit de refuser le départ ou de retirer des tests, tout couple mettant en danger leur sécurité ou celle des autres participants : poney non contrôlé, agressif avec les autres etc.

Article 6. Déroulement des tests

A. infrastructures.

L'épreuve est organisée sur un terrain adapté (herbe, carrière, manège etc.), la nature et le relief du sol peuvent être variés. Une taille minimale de terrain de 20 X 40 est recommandée.

La préparation du terrain et des obstacles est à la charge des organisateurs.

Les obstacles doivent être les plus variés possibles, mais respecter la sécurité des poneys et de leurs présentateurs. Le parcours de tests peut être organisé sur un thème choisi (ex: la ferme, la plage etc.).

B. Jury.

Le jury est désigné par l'AFPS, il est composé d'au minimum un juge et un suppléant nommés et un secrétaire.

La présence du président du jury est impérative pendant toute la durée des tests.

Il s'assure de la mise en place des obstacles et de leur respect des règles de sécurité.

Il organise le jugement des tests et valide les dispositions prises par l'organisateur concernant le jugement, et il vérifie et valide les grilles de notations et les résultats finaux des tests.

Il prend toute disposition à l'égard d'un concurrent ou d'un poney jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

C. Déroulement des tests.

Les participants doivent se présenter en donnant leur numéro d'engagement. L'ordre de passage est défini par le programme, seul le jury pourra donner une dérogation à cet ordre.

L'ordre de passage des obstacles est strict et numéroté.

Le jury se garde le droit de vérifier l'identité d'un poney lors de son passage aux tests.

Un topo explicatif et une reconnaissance du parcours à pied et sans poney sont prévus avant l'ouverture de la piste. Aucune reconnaissance sur le terrain ne sera tolérée pendant le déroulement des épreuves.

Il est interdit de franchir tout ou partie des obstacles avant de se présenter sous peine de disqualification.

Le parcours des tests comporte toujours 12 obstacles : 5 sont obligatoires et 7 autres laissés au libre choix des organisateurs.

1. Tests en main et aux longues rênes

Les obstacles auxquels sont soumis les poneys ont pour but d'évaluer leur respect, leur sérénité, l'attention et leur franchise face à des nouveautés qui se présentent à eux.

Tests obligatoires:

- Monter et descendre du van 2 places attelé
- Donner les 4 pieds (attaché ou tenu)
- Arrêt avec immobilité de 10 secondes comptées par le présentateur (reprise du mouvement donné par le juge)
- Surprise visuelle ou auditive
- Obstacle à franchir en main: de préférence un obstacle naturel: contrebas, marche, tronc etc. ou à défaut un obstacle artificiel : croix etc.)

Tests libres:

Ils sont 7 et laissés au libre choix de l'organisateur et de son imagination, ils doivent respecter la sécurité du poney et de son présentateur ou meneur.

Voici quelques exemples:

Reculer entre deux barres , fil à linge, drapeaux flottants, portique de lanières, bâche au sol, bidet, panneaux de chantier mobiles, passerelle, pont à bascule, talus, petit fossé , contre haut,

contre bas, tronc, ouverture d'une carte, ouverture d'un parapluie, démarrage d'un véhicule, parc avec des animaux, rencontre avec d'autres poneys, klaxon, trompe et autres instruments de musique, personnes tapant sur des tonneaux, personnes surgissant de derrière un arbre, arrêt et immobilité, reculer, slalom, gymkhana, enchevêtrement de branches ou barres (mikado), sol irréguliers, flaque, boue, porte à ouvrir, passerelle, pont à bascule etc.

2. Tests montés

Les tests montés évaluent la sérénité, la franchise, la maniabilité et la soumission sous la selle des poneys.

Tests obligatoires:

Ils se font en main, rênes par dessus l'encolure.

- Monter et descendre du van 2 places
- Donner les 4 pieds (attaché ou tenu)
- Obstacle à franchir en main: de préférence un obstacle naturel: contrebas, marche, tronc etc. ou à défaut un obstacle artificiel: croix etc.)
- Immobilité au montoir
- Surprise visuelle ou auditive

Tests libres:

Ils sont 7 et laissés au libre choix de l'organisateur et de son imagination, ils doivent respecter la sécurité du poney et de son présentateur.

Voici quelques exemples:

Reculer entre deux barres, fil à linge, drapeaux flottants, portique de lanières, bâche au sol, bidet, panneaux de chantier mobiles, passerelle, pont à bascule, talus, petit fossé, contre haut, contre bas, tronc, ouverture d'une carte, ouverture d'un parapluie, démarrage d'un véhicule, parc avec des animaux, rencontre avec d'autres poneys, klaxon, trompe et autres instruments de musique, personnes tapant sur des tonneaux, personnes surgissant de derrière un arbre, arrêt immobilité, reculer, slalom, enchevêtrement de barres (mikado), sol irréguliers, flaque, boue, porte à ouvrir, passerelle, pont à bascule etc. Les obstacles doivent être conçus afin d'éviter que les cavaliers ne s'y accrochent.

En plus des obstacles communs aux tests en main il est souhaitable que certains obstacles évaluent les capacités montés des poneys : tracé en S avec barres, déplacement par le cavalier d'objets d'un endroit à un autre, slalom à une allure imposée, départ au galop avec arrêt, spirale en escargot etc.

3. Tests attelés

Les obstacles des tests attelés évaluent la franchise, la maniabilité et la soumission des poneys.

Chaque poney de l'attelage est noté et obtient un résultat qui lui est propre.

Tests obligatoires :

- Monter et descendre du van 2 places attelé

- Donner les 4 pieds (attaché ou tenu)

Les 2 tests précédents se font avant d'atteler.

- Pose du harnais et mise à la voiture
- Immobilité 10 secondes comptées par le meneur
- Surprise visuelle ou auditive

Tests libres :

Ils sont 7 et laissés au libre choix de l'organisateur et de son imagination, ils doivent respecter la sécurité du poney et de son meneur.

Voici quelques exemples:

maîtrise des 3 allures gué, butte, talus, tracé entre des quilles, surprise auditive, surprise visuelle, portes avec plots, bâche au sol, terrains variés etc.

4. Tests bâtés

Historiquement les poneys de race Shetland portaient de lourdes charges bâtés notamment pour transporter de la tourbe ou du matériel.

Tests obligatoires :

- Monter et descendre du van 2 places
- Donner les 4 pieds (attaché ou tenu)

Les 2 précédents tests se font avant de mettre le bât en place.

- Mise en place du bât et de la charge
- Immobilité 10 secondes comptées par le meneur
- Surprise visuelle ou auditive

Tests libres:

Voici quelques exemples:

Reculer entre deux barres, fil à linge, drapeaux flottants, portique de lanières, bâche au sol, bidet, panneaux de chantier mobiles, passerelle, pont à bascule, talus, petit fossé, petit contre haut, petit contre bas, petit tronc, ouverture d'une carte, ouverture d'un parapluie, démarrage d'un véhicule, parc avec des animaux, klaxon, trompe et autres instruments de musique, personnes tapant sur des tonneaux, personnes surgissant de derrière un arbre, reculer, slalom, gymkhana, enchevêtrement de barres (mikado), sol irréguliers, flaque, boue, porte à ouvrir, passerelle, pont à bascule etc.

Les obstacles doivent être conçus afin d'éviter que le bât ne s'y accroche.

Article 7. Jugement et notation

Le jury est souverain, sa décision sans appel.

Les fiches de notations sont identifiées avec le nom du poney, la date, le lieu du concours, les noms des propriétaire et présentateur et le nom du président du jury.

Chaque obstacle est noté de 0 à 5 selon les critères repris dans les grilles de notations placées en annexes III. Le nombre de points obtenus à l'obstacle est immédiatement retranscrit sur la grille de notation, les résultats sont ensuite calculés.

Un poney a 3 essais dans un temps raisonnable (1 minute) pour franchir l'obstacle, au delà de ces essais il doit passer à l'obstacle suivant et la note attribuée est alors de 0.

Tout obstacle non franchi est sanctionné par une note de 0.

Les critères de notation de certains tests sont variables selon l'âge du poney.

Un poney ayant obtenu un 0 au test obligatoire du van ou au test obligatoire des pieds ne peut accéder à la mention Or.

L'utilisation excessive du stick, de la cravache ou du fouet d'épaule à des fins autres qu'une indication de direction, induit une diminution de la note, tout comme l'intervention d'aide extérieure dans le cas du van.

Aides extérieures : cas particulier

-test du van: une aide peut être requise mais son intervention modifiera la note à l'obstacle selon sa nature comme cela est décrit dans les grilles de notation.

-pour toutes les épreuves concernant les mineurs: la personne responsable accompagnant reste à distance. Pour les enfants de moins de 12 ans, elle peut intervenir oralement de façon raisonnable pour conseiller le présentateur sans induire de diminution de note. Pour les enfants de plus de 12 ans son intervention orale ou physique induit une diminution de la note.

-dans toutes les autres situations: toute aide extérieure est sanctionnée par un abaissement de la note.

Article 8. Attribution de la qualification.

Les notes obtenues aux obstacles sont additionnées pour donner un résultat sur 60 points. En fonction du nombre de points, une qualification est attribuée au poney :

- Label Or de 55 à 60 points sur 60
- Label Argent de 48 à 54 points sur 60
- Label Bronze de 40 à 47 points sur 60
- Encouragements pour moins de 39 points sur 60

La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS sur une carte officielle au nom du poney.

Les cartes sont remises aux participants soit à la fin de l'épreuve soit ultérieurement par courrier.